

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 25 mars 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 17 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Vincent MAZIN, Maire**.

Etaient présents : MM. Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mme Hélène LAGRANGE, MM. René LEMERLE, Vincent MAZIN, Julien MONTAGNÉ, François PIGNOL, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Leslie ROMEO, M. Laurent SAUNON, Mmes Michèle TARDIEU, Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, M. Guillaume FLANDIN a donné pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, Mme Jacinthe GUILLOT a donné pouvoir à M. François PIGNOL, M. Jean-Marc LAVIGNE a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, M. Sylvain DELEVILLE a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à Mme Lydie ROBERT, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, M. Jean-Claude PROST a donné pouvoir à M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNÉ

Absentes : Mmes Laëtitia BOBEL, Juline RODRIGUES

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2025-26 : ACQUISITION PAR PROCEDURE DE PREEMPTION D'UN BIEN CADASTRE 226 AI 147 SECTEUR MEZEL PAR L'EPF AUVERGNE – DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION A L'EPF AUVERGNE

Vu la délibération communautaire de Billom-communauté du 25 octobre 2021 instaurant une délégation générale permanente du droit de préemption aux communes dans le cadre des projets communaux,

Vu les projets de la commune :

- en raison de la fermeture récente des 2 boulangeries situées sur le territoire communal, la commune souhaite réaliser l'aménagement d'un local commercial en centre-bourg pour l'installation d'un dépôt de pain,
- au vu des demandes récurrentes de logement en urgence, la commune envisage de réhabiliter un appartement qui servirait de logement d'urgence,

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) n° 063 226 25 00007 déposée en mairie de MUR SUR ALLIER le 10 février 2025 par Me Delphine BEGON-BRAGA, Notaire à Vertaizon,

Vu l'article L 2122-22 15^{ème} du CGCT,

M. le Maire expose au conseil municipal que, dans le cadre de l'aliénation d'un bien (maison de bourg située 18 rue du Château, secteur Mezel, cadastrée 226 AI 147, appartenant à MM. Alain et Didier AGUAY), la commune souhaite acquérir ce bien, par préemption et par l'intermédiaire de l'EPF AUVERGNE, afin de réaliser les travaux d'aménagement du local commercial au rez-de-chaussée et de l'appartement situé au 1^{er} étage,

Superficie : 44 m²

Prix de vente hors commission : 39 400 €

Commission acquéreur : 2 760 €

M. le Maire propose au conseil municipal :

- de valider l'acquisition du bien cadastré 226 AI 147 selon les montants détaillés ci-dessus,
- de donner délégation à M. le Maire pour exercer le droit de préemption tel que défini par le Code de l'urbanisme,
- de l'autoriser à déléguer le droit de préemption à l'EPF AUVERGNE dans le cadre de cette acquisition, pour le compte de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DECIDE :

- de valider l'acquisition, par procédure de préemption, du bien situé sur la parcelle cadastrée 226 AI 147 située 18 rue du Château, Mezel 63115 MUR SUR ALLIER, d'une superficie totale de 44 m² selon les montants détaillés ci-dessous :

- 39 400 € correspondant au prix de vente hors commission
- 2 760 € correspondant à la commission acquéreur
- de donner délégation à M. le Maire pour exercer le droit de préemption pour l'acquisition de ce bien,
- de l'autoriser à déléguer le droit de préemption à l'EPF AUVERGNE par arrêté, dans le cadre de cette acquisition,

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 25 mars 2025,

Certifiée transmise en Préfecture, le 26 mars 2025

Le Maire,

Vincent MAZIN

La secrétaire de séance,

Danielle RANCY

